

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue par vidéoconférence Teams le 25 mai 2021, à 19 h.

PRÉSENCES : Le président Guy, les commissaires Boucher, Cornforth, Daly, Garbutt, Giannakoulis, Graham, Labadie, Lyrette-Brennan, McCrank, Schaler et les commissaires-parents Brennan, Connell, Coutlée et Taylor.

Personnel :

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire P. Proulx

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directeur des services éducatifs S. Aitken

Directrice des ressources financières M. Lupien

Agente administrative R. Vincent

ABSENCES

MOTIVÉES : Le commissaire Young et le secrétaire général et directeur des services corporatifs G. Singfield

Le directeur général M. Dubeau, et la directrice générale adjointe / secrétaire générale intérimaire / directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern sont également présents.

Appel à l'ordre : 19 h 04

- **Reconnaissance des terres**

C-20/21-174 Adoption de l'ordre du jour

LA COMMISSAIRE-PARENT CONNELL PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-175 Approbation du procès-verbal – 27 avril 2021

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 27 avril 2021 soit approuvé tel que distribué, avec l'ajout suivant :

- Noter la reconnaissance des terres

Adoptée à l'unanimité

Rapport du président

Le président Guy présente son rapport qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Projet de loi 96
- Élections scolaires
- Départ à la retraite du sous-ministre adjoint Steven Colpitts
- Mois du patrimoine asiatique et ressources disponibles sur le site Web de la CSWQ
- Conférence ACCCS-ACGCS – 7–9 juillet 2021
- Reprise possible des réunions en personne

Rapport du directeur général

Le directeur général présente son rapport qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Journée de grève des professionnels non-enseignants le 9 juin 2021
- Négociations avec les enseignants
- Nouvelles mesures sanitaires à partir du 31 mai
- L'Académie en ligne de la CSWQ se poursuivra jusqu'à la fin de l'année scolaire
- Projections pour le début de l'année scolaire 2021-2022
- Déploiement de la vaccination pour les 12-17 ans
- Plan de dotation

C-20/21-176 Demande de dérogation – 21500G002 – Entente G. Berwick

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec souhaite conclure un contrat de gré à gré avec George Berwick & Associates pour une période de 12 mois. Il s'agit d'un contrat de services professionnels – Encadrement pour l'équipe de direction de la CSWQ.

ATTENDU QUE la date de début du contrat est le 1^{er} juillet 2021 et que sa date de fin est le 30 juin 2022.

ATTENDU QUE l'art. 6.4 – Contrat par accord mutuel – de la Politique d'achat de la CSWQ stipule que :

- a) La Commission scolaire peut utiliser un processus d'accord mutuel pour les contrats d'une valeur estimée inférieure à 5 000 \$;
- b) La Commission scolaire doit communiquer directement avec au moins un fournisseur et indiquer les biens, services ou travaux de construction requis et tout autre renseignement pertinent;
- c) Avant de conclure un contrat par accord mutuel, la Commission scolaire doit s'assurer d'obtenir des prix et des conditions équitables.

ATTENDU QUE la valeur de ce contrat à conclure de gré à gré est supérieure au seuil de 5 000 \$ pour un contrat de gré à gré;

ATTENDU QUE le processus d'appel d'offres pour un contrat de plus de 5 000 \$ exige trois (3) soumissions écrites;

ATTENDU QUE l'article 7 de la politique D-11 prévoit une exception au processus d'appel d'offres :

Exception faite des contrats où la dépense estimée est équivalente ou supérieure aux seuils établis par la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le conseil des commissaires peut, dans des circonstances exceptionnelles et pour des raisons légitimes, autoriser la Commission scolaire à conclure un contrat sans avoir recours au processus d'appel d'offres décrit dans la présente politique.

ATTENDU QUE George Berwick & Associés est la seule firme qui peut fournir ce service à la CSWQ puisque nous avons utilisé leur travail intellectuel comme un important collaborateur à notre vision et à notre planification de la réussite;

ATTENDU QUE la valeur annuelle du contrat sera dans les limites du pouvoir de signature du directeur général, conformément au règlement n° 30 sur la délégation des pouvoirs de la CSWQ;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-20/21-139, le Comité exécutif recommandait au conseil d'autoriser la demande de dérogation;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil autorise la demande de dérogation pour conclure un contrat de gré à gré avec George Berwick & Associates pour une période de 12 mois, et que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette dérogation.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-177 Rapport du Comité exécutif – 18 mai 2021

LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2021 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-178 Licences Microsoft – Autorisation d'achat de gré à gré – Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec (CAG) 2021-7520-01-01

ATTENDU QUE par la résolution C-20/21-142, le conseil des commissaires a mandaté le Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec pour représenter la CSWQ dans l'appel d'offres public n° 2021-7520-01-01 pour l'acquisition de licences Microsoft pour les logiciels actuels utilisés par la CSWQ;

ATTENDU QUE le CAG a depuis modifié sa stratégie d'approvisionnement en ce qui concerne l'acquisition des licences Microsoft. Bien que la plupart des logiciels Microsoft utilisés par la Commission scolaire puissent être qualifiés de « logiciels critiques », le Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec a demandé aux ministères l'autorisation de conclure ce contrat par accord mutuel pour les logiciels critiques;

ATTENDU QUE, le 28 avril 2021, le décret 529-2021 a été publié, autorisant, sous certaines conditions, le CAG à conclure des contrats de gré à gré avec plusieurs fournisseurs nommés pour des logiciels indispensables à la mission, au bénéfice des organismes publics qui ont mandaté le CAG pour cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la condition imposée par ce décret est que les organismes participants, comme la CSWQ, doivent obtenir une confirmation écrite du dirigeant (conseil des commissaires) à l'effet que les licences de logiciels Microsoft utilisées par la CSWQ sont effectivement considérées comme « indispensables à la mission »;

ATTENDU QUE le Service de technologie de la CSWQ a déterminé que les logiciels Microsoft sont critiques pour la mission, il est donc recommandé que le conseil des commissaires déclare, par écrit, que les

licences des logiciels Microsoft sont indispensables à la mission, et que cette autorisation soit transmise au CAG au plus tard le 31 mai 2021;

ATTENDU QUE l'autorisation écrite du conseil des commissaires lèvera la condition imposée par le décret et nous permettra de bénéficier de l'entente de gré à gré à conclure avec Microsoft Canada Inc. et son revendeur identifié (Softchoice);

ATTENDU QUE la déclaration écrite du conseil garantit que les futurs achats de licences de logiciels essentiels à la mission par l'entremise de cette entente d'achat groupé sont autorisés par les ententes de gré à gré;

ATTENDU QUE l'autorisation est limitée aux logiciels essentiels à la mission uniquement. Tout autre achat de licences de logiciels qui ne sont pas essentiels à la mission doit être conforme aux règlements de la *Loi* et à la politique d'achat de la CSWQ;

ATTENDU QUE le montant du contrat de licences Microsoft pour la CSWQ est de 241 179 \$ par année pour trois (3) ans à partir du 1^{er} juin 2021 jusqu'au 30 mai 2024;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-20/21-132, le Comité exécutif recommandait au conseil de considérer les licences Microsoft comme indispensables à la mission et de procéder à l'achat des licences Microsoft par l'entremise d'une entente de gré à gré avec Microsoft (Softchoice);

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil considère les licences Microsoft comme indispensables à la mission et procède à l'achat des licences Microsoft par l'entremise d'une entente de gré à gré avec Microsoft (Softchoice) au montant de 241 179 \$ par année pour une période de trois ans se terminant le 30 mai 2024; et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-179 Appel d'offres public — 19510B140 – Golden Valley – Rénovations intérieures incluant le gymnase et l'encapsulage de l'amiante

ATTENDU QUE la résolution C-19/20-8 approuvait deux projets pour Golden Valley pour un montant total de 1 465 000 \$, taxes et frais professionnels inclus;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour les projets susmentionnés;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

Construction Filiatrault Inc.
Construction Trem-Nor Inc.
Lanexco

ATTENDU QU'une seule soumission – taxes et frais professionnels en sus – a été reçue et enregistrée :

Construction Trem-Nor Inc.	1 598 000 \$
----------------------------	--------------

ATTENDU QUE la soumission de Construction Trem-Nor Inc. est conforme;

ATTENDU QUE le Service des achats a communiqué avec les autres entrepreneurs qui ont obtenu les documents d'appel d'offres pour savoir pourquoi ils n'ont pas soumissionné;

ATTENDU QUE les entrepreneurs ont déclaré que, compte tenu de la surchauffe actuelle du marché de la construction, ils n'ont pas les ressources ou la main-d'œuvre disponibles pour ce projet de construction en ce moment;

ATTENDU QUE le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, pour des raisons budgétaires, ne recommande pas l'attribution du contrat à Construction Trem-Nor Inc.;

ATTENDU QUE le RARC ne recommande pas non plus l'attribution du contrat à Construction Trem-Nor Inc. en raison de l'absence de concurrence sur le marché pour cet appel d'offres;

ATTENDU QUE le RARC recommande d'annuler l'appel d'offres n° 19510B140 – Golden Valley – Encapsulage de l'amiante et réfections diverses;

ATTENDU QUE le budget sera maintenu et que le Service des ressources matérielles révisera la portée du projet;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-20/21-133, le Comité exécutif recommandait au conseil d'annuler l'appel d'offres n° 19510B140 – Golden Valley – Encapsulage de l'amiante et réfections diverses;

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE, conformément à la recommandation du Comité exécutif et à la suggestion du RARC, l'appel d'offres n° 19510B140 – Golden Valley – Encapsulage de l'amiante et réfections diverses soit annulé, et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-180 Programme d'achats collectifs SAR270-2016 – Programme d'entretien des ascenseurs

ATTENDU QUE le contrat de service et d'entretien pour tous les ascenseurs arrivera à échéance le 30 juin 2021;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 26 avril 2016 du conseil des commissaires, la commissaire Egan a proposé la résolution C-15/16-109 demandant à ce que la CSWQ se joigne au contrat pour son

programme d'entretien des ascenseurs par l'entremise du programme d'achats collectifs du CCSR;

ATTENDU QUE le contrat était pour une période de 5 ans, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021, incluant deux options de renouvellement de 12 mois chacune;

ATTENDU QUE le CAG (anciennement le CCSR) a informé la CSWQ que la date d'échéance du 30 juin 2021 doit être modifiée et prolongée jusqu'au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE cette modification de la date de fin doit être autorisée par le conseil des commissaires;

ATTENDU QU'il ne s'agit pas d'un contrat d'offres à commandes permanentes, donc un contrat de plus de 5 ans est autorisé par la réglementation sur les marchés;

ATTENDU QUE le RARC recommande l'autorisation de la modification de la date d'échéance au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-20/21-134, le Comité exécutif recommandait au conseil d'approuver la demande de modification de la date de fin;

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE, tel que recommandé par le RARC et le Comité exécutif, le conseil autorise la prolongation du contrat pour une période de 6 mois, du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-181 Appel d'offres public — Contrat 20510B230 – Centre d'éducation des adultes de Hull – Rénovation de l'entrée principale et de l'entrée nord

ATTENDU QUE la résolution C-19/20-8 approuvait un projet pour le Centre d'éducation des adultes de Hull au montant de 475 000 \$, taxes et frais professionnels inclus;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

ACQ - Région de l'Outaouais
Construction Fred Trottier (Québec) Limitée
DLS Construction Inc.
DMA Construction
EXCAVATION CIVIL DB (9303-7877 Québec Inc.)
Gestion DMJ Entrepreneur Général

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Construction Fred Trottier (Québec) Ltée	611 043,21 \$
--	---------------

Gestion DMJ Entrepreneur Général	338 526,00 \$
----------------------------------	---------------

ATTENDU QUE la soumission de Gestion DMJ Entrepreneur Général est conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-20/21-135, le Comité exécutif recommandait au conseil d'approuver la soumission reçue de Gestion DMJ Entrepreneur Général;

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, la soumission présentée par Gestion DMJ Entrepreneur Général au montant de 338 526,00 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-182 Appel d'offres public — Contrat 20510B120 – Onslow – Rénovation du toit

ATTENDU QUE la résolution C-20/21-106 approuvait un projet pour Onslow au montant de 525 000 \$, taxes et frais professionnels inclus;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

Couvreur Rolland Boudreault
 Les Toitures Raymond et Associés inc.
 Morin Isolation & Toitures Ltée
 TMR3 Couvreur Inc.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

TMR3 Couvreur Inc.	269 300 \$
Morin Isolation & Toitures Ltée	323 360 \$
Couvreur Rolland Boudreault	381 800 \$

ATTENDU QUE la soumission de TMR3 Couvreur Inc. est conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-20/21-136, le Comité exécutif recommandait au conseil d'approuver la soumission reçue de TMR3 Couvreur Inc.;

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE la soumission présentée par TMR3 Couvreur Inc. au montant de 269 300 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit approuvée et que le directeur des

ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-183 Appel d'offres public — Contrat 20510B240 – Poltimore – Champ d'épuration

ATTENDU QUE la résolution C-20/21-106 approuvait un projet pour Poltimore au montant de 475 000 \$, taxes et frais professionnels inclus;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

ACQ - Région de l'Outaouais
EXCAVATION CIVIL DB (9303-7877 Québec Inc.)
Infratek Construction
Les Pavages Lafleur et Fils Inc.
RN Civil
Ronald O'Connor Construction Inc.
SEGUIN MORRIS

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Les Pavages Lafleur et Fils Inc.	195 467,41 \$
Infratek Construction	248 047,00 \$

ATTENDU QUE la soumission de Pavages Lafleur et Fils Inc. est conforme;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-20/21-137, le Comité exécutif recommandait au conseil d'approuver la soumission reçue de Les Pavages Lafleur et Fils Inc.;

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE la soumission présentée par Les Pavages Lafleur et Fils Inc. au montant de 195 467,41 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-184 Contrat de services bancaires – 20530G001

ATTENDU QUE l'actuel contrat de services bancaires avec RBC arrive à échéance le 30 juin 2021;

ATTENDU QUE selon l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* : « Un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil

d'appel d'offres public prévu à l'article 10 peut être conclu de gré à gré » et selon l'article 13 (5) « dans tout autre cas déterminé par règlement du gouvernement »;

ATTENDU QUE selon l'article 37 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, « Un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré »;

ATTENDU QUE l'article 5 de la Politique d'achat D-11 de la CSWQ stipule que la commission scolaire peut conclure des contrats de gré à gré dans les cas permis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements, même lorsque le contrat prévoit une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public »;

ATTENDU QUE la commission scolaire a demandé et reçu un devis de RBC Solutions au montant de 107 000 \$ pour les frais bancaires annuels, y compris les frais d'intérêt sur les prêts à long terme pour une période d'un (1) an débutant le 1^{er} juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2022;

ATTENDU QU'il existe une option pour prolonger le contrat pour une période de 12 mois, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-20/21-140, le Comité exécutif recommandait au conseil d'approuver l'offre soumise par RBC;

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE, conformément à la recommandation du Comité exécutif, le Conseil approuve la soumission présentée par RBC, au montant de 107 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-185 Rapport du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire – 29 mars 2021

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal approuvé de la réunion du 29 mars 2021 du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-186 Rapport du Comité des ressources humaines – 15 mars 2021

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal approuvé de la réunion du 15 mars 2021 du Comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-187 Rapport du Comité des ressources humaines – 13 avril 2021

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal approuvé de la réunion du 13 avril 2021 du Comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-188 Rapport du Comité des ressources humaines – 18 mai 2021

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal approuvé de la réunion du 18 mai 2021 du Comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

Changement dans la composition du Sous-comité spécial d'examen de la politique disciplinaire

Le commissaire Giannakoulis remplacera la commissaire-parent Connell.

C-20/21-189 Levée de la séance

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE la levée de la séance à 20 h 55.